

LA GAZETTE

Info Conso INDECOSA CGT 86

JUIN 2025

EDITO

Vous avez dit « Pourquoi pas un N.A.C. ? »

Nos modes de vie évoluent et nous sommes, en France, de plus en plus nombreux à être attirés par une recherche d'originalité et d'exotisme.

Les N.A.C., avec leurs caractéristiques uniques et leurs apparences offrent cette opportunité de créer une identité personnelle bien distincte.

C'est aussi plus facile à gérer en termes d'espace, de contraintes liées aux agendas de plus en plus serrés, d'horaires chargés ne laissant plus beaucoup de temps disponible, bref, avec les changements de nos modes de vie.

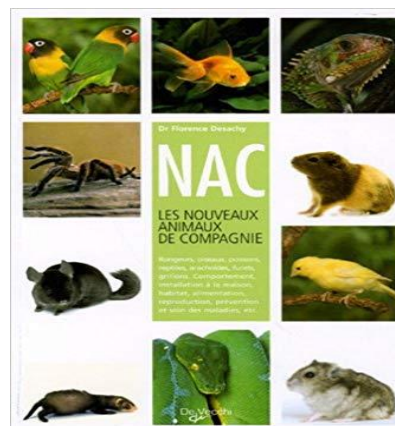
Pour autant, il y a des précautions à prendre en termes de sécurité entre autres et des besoins spécifiques à connaître concernant leur environnement et leur bien-être.

Attention également au coût qu'ils peuvent engendrer !

Un animal ne doit pas être un achat « coup de cœur » ni faire l'objet d'un cadeau- surprise, mais toujours bien réfléchi, NAC ou pas NAC d'ailleurs, bien qu'il soit parfois difficile de résister à la tentation !

Pour tout renseignement, INDECOSA CGT 86 peut vous informer sur la réglementation en vigueur.

Indécosa CGT 86



DOSSIER DU MOIS

TOUT SAVOIR SUR LES NAC (Nouveaux animaux de compagnie)

Vie de l'Association

INDECOSA CGT, c'est quoi ?

INDECOSA CGT vous accueille, sur rendez-vous, dans ses locaux :

21 Bis Rue Arsène Orillard à POITIERS ou au
téléphone : 05 49 60 34 70 ou **09 78 81 69 68**.

(Détail des autres points d'accueils en dernière page).



Les Nouveaux Animaux de Compagnie

Qu'est-ce que c'est ?

Les NAC sont les Nouveaux Animaux de Compagnie autres que les chats et les chiens (qui sont des carnivores domestiques). Ils séduisent de plus en plus de Français. Si certains, comme les rongeurs sont adoptés pour faire plaisir aux enfants, d'autres sont choisis pour leur originalité, voire leur aspect effrayant.

Néanmoins, l'adoption d'un NAC peut être soumise à certaines obligations et elle engage systématiquement le propriétaire qui doit assurer les soins et le confort dont l'animal a besoin.

Parmi les N.A.C. figurent des animaux d'espèces domestiques et des animaux d'espèces non domestiques.



Attention aux obligations !

Il faut s'assurer aussi, pour les absences, de pouvoir veiller à ces animaux par des personnes qui ont, eux aussi, des obligations.

Les différentes espèces de NAC

Le terme de NAC regroupe les espèces suivantes :

Les rongeurs le lapin, la souris, le rat, le hamster, le cochon d'Inde, le chinchilla la gerbille, le chien de prairie, l'écureuil de Corée, le cochon nain, etc.

Les primates
le saïmiri et le pinceau blanc

Les lézards
l'iguane, le gecko, le caméléon, etc.

Les amphibiens
la grenouille rieuse, l'axolotl, etc.

Les crustacés
la crevette, le bernard-hermite, etc.

Les serpents :
le boa, le python, etc

Les arthropodes
l'araignée, le scorpion, le myriapode, etc.

Les gallinacés la poule, le paon, le canard, l'oie, le dindon, etc.

Les mollusques
les escargots de Bourgogne, etc.

- Le putois
- Le furet
- Le vison
- Certaines espèces de tortues.

Les oiseaux le perroquet, le canari, la perruche, le toucan, le mainate, etc.

Les poissons le poisson rouge, les poissons exotiques d'eau douce ou de mer, etc.

Les insectes
le phasme, etc.

CONSO



Une liste officielle des NAC est disponible sur le site Legifrance ou auprès de votre Association INDÉCOSA CGT 86. Elle est fixée par l'arrêté du 11 août 2006 "fixant la liste des espèces, races ou variétés d'animaux domestiques".

Règlementation

Pour obtenir un N.A.C. :

Les règles de détention d'un N.A.C. varient selon que l'animal appartient à une espèce domestique ou non domestique.

Vous êtes détenteur ou vous souhaitez acquérir un animal d'espèce non domestique :

- vous devrez faire une demande d'autorisation au Préfet du département de la commune de résidence ou de celle de résidence de l'animal s'il ne vit pas sous votre toit. La détention ou l'acquisition d'un animal d'espèce non domestique est encadrée par l'arrêté du 10 août 2004. Les modalités de cet arrêté sont précisées par une circulaire du 17 mai 2005.

Cette demande s'effectue par le formulaire : CERFA N° : 12447*01.

<https://www.documentissime.fr/formulaires/telecharger/12447-01.pdf>

Ce formulaire doit être envoyé par lettre recommandée avec accusé de réception.



CE QUE DIT LA LOI

Si vous ne faites pas votre demande d'autorisation de détention de l'animal avant son adoption officielle, vous vous exposez à une amende de 15 000 euros et à une peine d'un an de prison.

Pour certains animaux venimeux ou dangereux (serpents, arthropodes, lézard etc.), un certificat d'aptitude est obligatoire. Cette demande est à faire auprès de la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) de la Préfecture du département de votre domicile.

Le COÛT d'un N.A.C.



L'achat d'un NAC doit être mûrement réfléchi. Renseignez-vous bien sur les besoins de l'espèce et les spécificités de l'individu qui vous intéresse, et assurez-vous d'avoir le temps, la place et le budget pour combler son bien-être chaque jour.

Le budget pourra ainsi être variable entre un rongeur (entre 10 et 20€) et un lapin (entre 160 et 650€).

Pour un serpent ou un arthropode les prix varient entre 30€ pour les moins chers et des milliers d'euros pour les plus dangereux.



En plus du prix de l'animal, il faut rajouter le prix d'une cage ou d'un terrarium et les soins auprès d'un professionnel.

Une formation Certificat de Capacité (CDC) coûte 800€.



CONSO

Quelles sont
les dépenses
à prévoir
dans ton
budget ?

L'alimentation : si pour un petit rongeur le prix est minime, pour un reptile le prix peut aller à plus de 1000€ en fonction de sa grandeur.

Prix d'une cage (pour un rongeur) : cela varie par rapport à la taille de l'animal, quelque dizaine d'euros à quelques centaines d'euros.

Prix d'un terrarium : en fonction de la taille de l'animal quelques dizaines d'euros à plusieurs centaines d'euros auxquelles il faut rajouter le prix du kilowatt heure (en moyenne 0,87€/kWh chauffage, tapis chauffant 20€/kWh, une lampe chauffante 75€/kWh).

Pour un aquarium : le prix varie là-aussi en fonction de la taille de l'animal et le nombre.

En moyenne, il faut compter 1 kWh par litre.



Attention à ne pas mélanger certaines espèces d'animaux. Leurs caractères peuvent ne pas apprécier ceux de leurs congénères. En fonction du nombre, il faudra envisager soit de se focaliser sur une espèce ou bien envisager de s'équiper d'autant de lieux d'accueil.

Pour le bien-être animal, il est impératif de bien connaître son budget en matière d'électricité. L'association INDÉCOSA peut aider à établir un budget mensuel.

En cas d'absence, prévoir qu'une personne de confiance puisse venir régulièrement non seulement nourrir le ou les animaux, mais également vérifier le bon fonctionnement des appareils électriques.

CONCLUSION



Le consommateur peut être attiré par ces animaux, souvent exotiques, mais leur entretien et leur bien être est source de multiples contraintes dont il faut tenir compte.

Pour certaines espèces (reptiles, tortues...) leur durée de vie peut dépasser les 60 ans. Il ne faudrait pas que les héritiers lâchent dans la nature ces animaux inadaptés à nos latitudes.



Certains parcs zoologiques peuvent mettre à disposition des lieux pour accompagner ces animaux jusqu'à leur fin de vie.



Attention aux achats compulsifs.

L'animal n'est pas un objet.

Achetez en toute connaissance de cause !

Faite confiance à l'Association INDÉCOSA pour vous accompagner dans vos démarches en cas de litige avec le vendeur.

VIE DE L'ASSOCIATION

Tournage INSTANT CONSO le mercredi 4 juin à Poitiers sur le thème :

« Soins médicaux à l'étranger : partez l'esprit tranquille ! avec INDECOSA CGT 86.

La diffusion aura lieu le 20 juillet 2025 sur France 3 vers 19h00.



INDECOSA CGT 86 tenait son stand à FESTISENS le 15 juin 2025



VIE DE L'ASSOCIATION

INDECOSA a tenu sa conférence « **STOP aux arnaques et aux fraudes** » le 18 juin 2025 salle Camille PAGE à Châtelleraut.

Une trentaine de personnes y étaient présentes pour s'informer et échanger sur ces nouveaux dangers avec nos deux intervenants.

Vous pouvez nous retrouver en cliquant sur le lien suivant



<https://youtu.be/psQrWM0kJLk>



Merci à Bernard FILLIAT et à Frédérique DESCAMP, nos 2 intervenants, pour leur superbe prestation ainsi qu'à Bernard VIOT pour la réalisation de la vidéo de cette soirée.



INDECOSA, C'EST QUOI ?

INDECOSA-CGT (Information Défense des Consommateurs Salariés) est une association loi 1901 créée par la Confédération Générale du Travail en 1979. Son principal objectif est la défense de tous les consommateurs du salarié au retraité. Elle pratique ainsi la défense individuelle et/ou collective. Reconnue et agréée par l'État comme représentative, elle participe aux principales instances de concertation où sont débattues avec les professionnels sous l'arbitrage des pouvoirs publics, les intérêts des consommateurs.

Elle est présente sur l'ensemble du territoire français, avec plus de 280 points d'accueils répartis dans les départements, villes et parfois au cœur d'une entreprise dans le cadre des activités du CSE. Chaque année, elle prend en compte et traite des milliers de litiges liés à ses domaines d'intervention. Ses missions s'articulent autour des points suivants : transport et mobilité, banque et argent, habitat et logement, consommation, la santé et l'accès aux soins, l'environnement et la valorisation des déchets. Pour l'INDECOSA-CGT il est impératif de renforcer la présence des organisations de consommateurs dans la gouvernance des questions environnementales. Au niveau institutionnel, INDECOSA-CGT intervient dans un grand nombre d'instances où les intérêts des consommateurs sont en jeu. Au plan national, elle est membre, entre autres, du Conseil National de la Consommation (CNC), du Conseil National des Déchets (CND), du comité consommation de l'AFNOR, ou du comité consultatif du secteur financier (CCSF).

Elle entretient également des concertations avec les directions des opérateurs historiques. Aux niveaux local et régional, elle représente les consommateurs au sein des Centres Techniques Régionaux de la Consommation (CTRC). Au niveau européen, elle est membre de l'association European Consumer Union (ECU) créée en novembre 2009. Elle intervient également auprès du Système européen des paiements automatisés (SEPA). Elle participe à des initiatives organisées par le Comité Economique et Social Européen (CESE).

INDECOSA CGT 86

Composition du Bureau

Présidente : Jocelyne ANTUNES

jose.antunes@wanadoo.fr

Tél : 07 86 45 04 34

Vice-Président : Jean-Claude SARDIN

Tél : 06 10 20 06 07

sardin.jean-claude@orange.fr

Trésorier : François BONNIN

Tél : 06 52 87 55 65

f.bonnin86@laposte.net

Trésorier adjoint : Pascal ZANCHETTIN

pascal.zanchettin@gmail.com

Tél 06 70 61 11 00

Secrétaire : Marylène RAFFIN-HERAULT

Tél : 06 76 64 68 90

maryleneraffin@hotmail.fr

Secrétaire adjoint : Claude FUZEAU

claude.fuzeau@sfr.fr

Tél : 07 67 42 41 00

Membres du Conseil d'Administration

Marie Jo BAUDENEAU UL CHATELLERAULT

Béatrice GUILMIN – France TRAVAIL

Julien HEMON – LC ARMATIS/UD CGT 86

Astrid SINGARRAUD LC ARMATIS

Lionel BONNIFAIT – RETRAITE FAPT 86

Xavier LARTIGUE – SECURIT DOG MAN

Géraldine RICHARD – FAPT 86

Jean-Philippe GUITTONNEAU – TERRITORIAUX POITIERS

Brigitte ORGERET – FRANCE TRAVAIL

Marie-Nicole TIFFANEAU – Retraitée commerce

Patrick AUDEBERT – Retraité FAPT 86

Claudine KEPINSKI – Retraitée CARSAT

Géry BEGEAULT – UL CHATELLERAULT

Accueils :

Le mardi de 14h à 17h (sans RV), et le jeudi (uniquement sur RV) 21 bis Rue Arsène Orillard et au 2 Rue de la Souche à POITIERS.

Tél : **09 78 81 69 68** ou 05 49 60 34 70 - Mail : indecosa86@laposte.net

Le jeudi de 16h30 à 18h30 sans RV et sur RV, 11 Rue du Cognet à CHATELLERAULT

Tél : 05 49 21 15 39 - Mail : indecosachatellerault@gmail.com

Uniquement sur RV, 1 rue du Moulin St Léger à CHAUVIGNY

Tél : **09 78 81 69 68** ou 05 49 60 34 70 - Mail : indecosa86@laposte.net